

LES FILIÈRES ARTISTIQUES A L'UNIVERSITÉ

Les études d'art à l'université (licence, master, doctorat) sont avant tout **théoriques**. Elles préparent notamment à l'enseignement et au management culturel. Des parcours de spécialisation en licence permettent de définir et de préparer un projet professionnel.

ACCÈS

Tous les bacheliers peuvent intégrer une formation de licence. Néanmoins, les bacheliers de la filière générale sont mieux préparés que les bacheliers des autres voies. Formation non sélective sous réserve de places disponibles. Inscription par le biais de la procédure Parcoursup.

LES DIFFÉRENTES MENTIONS DE LICENCE

Licence Arts

- **Programme**

Les enseignements varient d'un établissement à un autre. Cependant, cette mention privilégie une **approche théorique et esthétique du monde artistique et culturel** : philosophie de l'art, histoire de la création contemporaine, esthétique, iconographie, culture et histoire du design (d'espace, de mode, graphique, de produits), étude des techniques de réalisation (dessin, graphisme, volume, perspective, logiciels de création numérique), des supports de communication, des matériaux de fabrication, réflexion sur la démarche de conception. En fonction des universités, initiation possible à d'autres formes d'art (cinéma, théâtre, design...) ou découverte d'autres enseignements associés aux arts comme la médiation culturelle, la connaissance du marché de l'art, entre autres. Les établissements proposent également des **enseignements pratiques** en vue de maîtriser les techniques plastiques, graphiques, photographiques, audiovisuelles, numériques.

Des parcours de spécialisation sont proposés en L3 (voire dès la L1 ou L2 selon les universités), à choisir en fonction de son projet professionnel : culture et patrimoine ; médiation culturelle ; arts plastiques ; arts du spectacle ; design, etc...

- **Et après**

Avec une L2 validée, possibilité de continuer en **licence professionnelle** (accès sur dossier et entretien). Les licences professionnelles pour les étudiants en arts abordent la médiation culturelle, la gestion de production et de diffusion, la conception de projets culturels, le management des entreprises culturelles, etc...

Avec une licence validée (L3), le diplômé peut préparer les **concours de la fonction publique** : bibliothécaire, assistant de conservation du patrimoine, assistant territorial d'enseignement artistique, chargé d'études documentaires.

La plupart des titulaires de licence arts poursuivent en **master** (2 ans). Ils peuvent opter pour un master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en vue de préparer le CAPES arts plastiques ou le CAPET arts appliqués. Les postes aux concours de recrutement des professeurs de collèges et lycées sont peu nombreux. On trouve des masters dans les domaines de la création artistique ou numérique, de la médiation culturelle, etc...

Licence Arts plastiques

- **Programme**

Peinture, sculpture, vidéo, installation, photographie, arts visuels ou graphisme : cette licence privilégie la **découverte des formes d'expression plastique**, via l'acquisition des notions fondamentales en art : histoire de l'art et des courants artistiques, esthétique, philosophie de l'art, sociologie, analyse des œuvres, etc. La pratique plastique consiste en une initiation à la création comprenant la réflexion sur la production des œuvres, l'acquisition des techniques d'expression en atelier (dessin, modelage, photo, vidéo, etc.), mais aussi la connaissance des couleurs et des matériaux.

En fonction des établissements, initiation possible à d'autres formes d'art (cinéma, théâtre, design...) ou découverte d'autres enseignements associés aux arts plastiques comme la communication ou la connaissance du marché de l'art.

Des parcours de spécialisation sont proposés en L3 (voire dès la L2), à choisir en fonction de son projet professionnel : arts de l'exposition, arts et technologies de l'image, médiation culturelle, métiers des arts et de la culture, photographie.

- **Et après**

Avec une L2 validée, possibilité de continuer en **licence professionnelle** (accès sur dossier et entretien). Les licences professionnelles pour les étudiants en arts plastiques préparent à la création numérique, à la médiation culturelle, à la gestion de production et à la diffusion, mais aussi à la conception de projets culturels.

Avec une licence validée (L3), le diplômé peut préparer les **concours de la fonction publique** : assistant ou professeur territorial d'enseignement artistique, bibliothécaire, assistant de conservation du patrimoine, chargé d'études documentaires.

La plupart des titulaires de la licence poursuivent en **master** (2 ans). Plusieurs masters possibles, en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel : master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en vue de préparer le CAPES arts plastiques (peu de postes au concours) ou masters dans les domaines de la création artistique ou numérique, de la médiation culturelle, etc. Certains masters sont orientés vers la recherche dans le domaine des arts plastiques. Ils permettent de poursuivre en doctorat (3 ans) dans le but de devenir enseignant-chercheur.

Le diplômé peut aussi rejoindre une des **écoles des beaux-arts** en vue de préparer un DNSEP, une des écoles du patrimoine (INP, École du Louvre) ou encore une école privée spécialisée dans le marché de l'art (IESA, Icart, EAC). Accès sur concours dans tous les cas.

Licence Arts du spectacle

- **Programme**

Cette licence assure l'acquisition d'une culture générale dans le domaine des arts du spectacle. En fonction des établissements, la licence met l'accent sur un art en particulier, **le cinéma, le théâtre ou la danse**, ou aborde l'ensemble des arts du spectacle. Essentiellement **théorique**, la formation porte sur la dramaturgie, la chorégraphie, l'esthétique, l'histoire des œuvres et des courants artistiques, l'analyse de films et/ou de spectacles (pièce de théâtre, ballet, concert). **La pratique**, qui représente environ 30 % de l'emploi du temps, est enseignée sous forme d'ateliers : écriture de scénario, mise en scène, chorégraphie, interprétation artistique, développement d'actions culturelles (programmer un festival par exemple). La licence peut comprendre des cours liés à la communication d'événements culturels, la conception de projets, la gestion de budget, la médiation artistique, la production et la diffusion, l'économie ou le droit des arts du spectacle.

Des parcours de spécialisation sont proposés en L3 (ou dès la L2 selon les universités), à choisir en fonction de son projet professionnel. Ces parcours permettent d'aborder la gestion de projet culturel, l'administration d'une compagnie (de comédiens, de danseurs) ou d'une salle de spectacle (théâtre, opéra, salle de concert, cinéma), la production artistique, la critique d'art, la médiation. Les étudiants qui se destinent à une carrière d'artiste interprète ont intérêt à suivre en parallèle de la licence une formation en conservatoire ou en école spécialisée (art dramatique, musique, danse).

- **Et après**

Avec une L2 validée, possibilité de continuer en **licence professionnelle** (accès sur dossier et entretien). Les licences professionnelles pour les étudiants en arts du spectacle concernent les métiers de la médiation culturelle, de la gestion de production et de la diffusion, de la conception de projets culturels, etc.

Avec une licence validée (L3), le diplômé peut poursuivre en **master** (2 ans), en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel. Quelques exemples de parcours : administration des institutions culturelles, production théâtrale, management du spectacle vivant, communication des organisations culturelles, etc.

On trouve aussi des masters orientés vers la recherche dans le domaine des arts du spectacle et abordant les aspects esthétiques et stylistiques du théâtre. Ils permettent de poursuivre en doctorat (3 ans) pour devenir enseignant-chercheur. Peu de postes.

Le diplômé peut aussi rejoindre une **école spécialisée** dans le cinéma comme la Fémis ou dans le théâtre comme l'Ensatt. Accès sur concours post-bac + 2.

Licence Histoire de l'art et archéologie

- **Programme**

Cette licence aborde **tous les arts** (peinture, sculpture, architecture, gravure...) sous tous les angles (historique, esthétique, sociologique, culturel) et sur **toutes les périodes** : ancienne, médiévale, moderne et contemporaine. Les étudiants apprennent ainsi à analyser une œuvre en s'intéressant à ses qualités esthétiques et en la situant dans son contexte historique. Elle aborde l'**archéologie**, permettant l'étude des civilisations à partir de leurs cultures matérielles (habitats, édifices publics, religieux, etc.). Travaux pratiques, stages, fouilles, visites de musées et expositions viennent compléter ces enseignements théoriques.

Des parcours de spécialisation sont proposés en L3 à choisir en fonction de son projet professionnel. Ils permettent de s'orienter vers l'archéologie, l'animation du patrimoine, la muséologie, le marché de l'art ou de se préparer aux concours d'entrée des écoles du patrimoine ou de la restauration (École du Louvre, Institut national du patrimoine). Certaines universités proposent des doubles cursus associant l'histoire de l'art au droit, notamment en vue de se former au métier de commissaire-priseur judiciaire.

- **Et après**

Avec une L2 validée, possibilité de continuer en **licence professionnelle** (accès sur dossier et entretien). Les licences professionnelles pour les étudiants en histoire de l'art et archéologie débouchent notamment sur les métiers de l'animation du patrimoine : licence pro guide-conférencier, licence pro protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, licence pro gestion de projets et structures artistiques et culturels.

Avec une licence validée (L3), le diplômé peut préparer les **concours de la fonction publique** : bibliothécaire, assistant de conservation du patrimoine, chargé d'études documentaires, secrétaire de mairie, etc.

Il peut poursuivre ses études en **master** (2 ans) en fonction de son projet. De nombreux masters forment aux métiers liés au patrimoine et à la culture : antiquaire, archéologue, chef de projets culturels, animateur du patrimoine, directeur de musée, galeriste, guide-conférencier, entre autres. Il existe des masters orientés

vers la recherche en histoire de l'art ou en archéologie permettant de poursuivre en **doctorat** (3 ans) et de devenir enseignant-chercheur (les postes sont rares).

Le diplômé peut aussi rejoindre les écoles du patrimoine. L'accès y est sélectif.

Licence Musicologie

- **Programme**

Les enseignements théoriques portent sur **l'histoire de la musique** (courants, styles, musiciens), **l'esthétisme et l'analyse musicale** (déchiffrage de partition, étude de la composition d'une œuvre, de ses mouvements). Sont également étudiées les musiques du monde et le lien entre musique et sociétés (ethnomusicologie) et les institutions musicales. Les étudiants sont formés à l'écoute musicale, à l'écriture (harmonie, contrepoint, composition), ainsi qu'à la **pratique instrumentale et chorale** (piano, chant). Cette pratique peut être intensive lorsque l'université a un partenariat avec un conservatoire de musique.

Des parcours de spécialisation sont proposés en L3, à choisir en fonction de son projet professionnel : enseignement ; jazz et cultures musicales ; musique et arts du spectacle ; musique et technologie numérique ; musicien interprète, par exemple, en fonction des universités.

- **Et après**

Avec une L2 validée, possibilité de continuer en **licence professionnelle** (accès sur dossier et entretien). Les licences professionnelles pour les étudiants en musicologie préparent à la gestion de projets culturels, à l'administration de spectacle en lien avec la musique.

Autre possibilité : préparer en 2 ans **le DUMI** (diplôme universitaire de musicien intervenant) dans l'un des centres de formations. L'accès est sélectif (priorité aux musiciens confirmés). Ce diplôme permet de concevoir des actions d'éducation musicale avec les enseignants de primaire.

Avec une licence validée (L3), le diplômé peut poursuivre ses études en **master** (2 ans). Il peut opter pour un master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en vue de préparer le CAPES d'éducation musicale et chant choral, ou pour un master musique afin de préparer l'agrégation d'éducation musicale. Les postes aux concours de recrutement des professeurs de collèges et lycées sont peu nombreux. On trouve des masters avec des parcours en composition musicale, en production, diffusion ou administration des spectacles.